

Fonds Feampa : la Riviera du Levant à la pêche aux... projets

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

19 août 2025



391 733 euros. C'est l'enveloppe de subventions européennes issues du Fonds pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feampa) dont bénéficie la communauté d'agglomération Riviera du Levant (Carl) et son Galpa, un groupe d'action créé pour l'occasion. Il s'agit de cofinancer des projets dont le coût est compris 5 000 à 50 000 euros, jusqu'à 85 %. La pêche, l'aquaculture, les loisirs nautiques et l'alimentation de proximité à Sainte-Anne, Saint-François, Le Gosier et La Désirade sont éligibles. L'initiative très tardive, concerne la programmation 2021-2027 des fonds européens. Le dépôt des dossiers est ouvert jusqu'au 31 mars 2027. Une « unité accompagnement des entreprises » a été mise en place par la Carl. Il y a fort à faire tant les acteurs concernés peuvent rencontrer des difficultés à satisfaire ces exigences européennes. Toutefois, aucun mécanisme de préfinancement ou d'avance sur subvention n'est annoncé. Une faille qui risque de restreindre l'impact social et inclusif de l'initiative,

comme l'a souligné la Cour des comptes dans ses rapports sur la territorialisation des fonds européens en Outre-mer, soulignant « la difficulté récurrente pour les petits porteurs de projets à accéder à ces dispositifs malgré leur ciblage théorique ».